

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 28 avril 2015 de M^{mes} et MM. Marie Barbey, Anne Carron-Cescato, Alexandra Rys, Estelle Marchon, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Lionel Ricou: «Des préaux propres et sûrs pour les enfants, y compris le week-end!»

Rapport de M. Ulrich Jotterand.

La motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 14 mars 2016. La commission, réunie sous la présidence de M^{me} Olga Baranova, a étudié la motion lors de ses séances des 10 novembre, 8 décembre 2016 et 23 février 2017. Les notes de séance ont été prises par MM. Vadim Horcik et Jorge Gajardo, que nous remercions pour la qualité de leur travail.

Rappel de la motion

Exposé des motifs

Depuis plusieurs années, la salubrité dans les préaux d'école se dégrade de manière inquiétante. A ce jour, 43 préaux (sur les 53 que compte notre commune) sont ouverts la nuit. Ils sont ainsi régulièrement fréquentés en soirée, particulièrement les vendredis et les samedis, par des groupes de fêtards qui laissent derrière eux des déchets dangereux pour les enfants.

Faute de réaction adéquate des autorités de la Ville, ces préaux sont devenus infréquentables pour les enfants qui souhaitent y jouer le samedi et le dimanche: des tessons de bouteilles jonchent le sol, des débris en tous genres traînent ici et là (canettes de bière éventrées, mégots de cigarette, etc.) et les incivilités se multiplient (urines, etc.). La vocation première des préaux devrait pourtant être celle d'offrir un espace de jeux sécurisé aux enfants et à leurs parents au cœur de chaque quartier.

Les mesures prises par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, responsable du nettoyage des préaux, sont largement insatisfaisantes. Seuls trois préaux sont nettoyés le samedi et le dimanche. Sept autres préaux bénéficient d'un nettoyage uniquement le dimanche. Sur les 53 préaux situés en Ville de Genève, 43 ne sont donc jamais nettoyés le week-end, ce qui n'est tout simplement pas admissible.

Si la fermeture de tous les préaux la nuit s'avère techniquement difficile à mettre en œuvre (voir les travaux sur la pétition P-262, «Pour des préaux sûrs et sécurisés: fermeture nocturne pour utilisation diurne!»), il est en revanche

absolument indispensable d'assurer un nettoyage adéquat des préaux le week-end. Il en va en effet de la responsabilité de la Ville, qui doit assurer la sécurité des enfants dans ces lieux, censés leur être dédiés.

A l'image de la Voirie, qui a récemment étendu ses horaires aux samedis et aux dimanches, le département de la cohésion sociale et de la solidarité doit rapidement prendre des mesures et dégager les moyens financiers permettant d'assurer cette tâche régaliennne.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de généraliser le nettoyage de tous les préaux situés sur le territoire de la Ville de Genève, le samedi et le dimanche, de sorte à assurer la sécurité des enfants qui y jouent.

Séance du 10 novembre 2016

Audition de M^{me} Barbey, motionnaire

M^{me} Barbey explique que la motion est née d'un constat très simple: les préaux sont de plus en plus insalubres. De nombreux jeunes fréquentent les préaux pour faire la fête ou se réunir et laissent de nombreux déchets.

Elle fait circuler des photos de différents préaux illustrant ce problème.

Selon la motionnaire, ces dégradations sont constatées dans tous les préaux alors qu'ils devraient être des lieux sûrs pour les enfants. Sur 53 préaux, à ce jour, 10 sont nettoyés le week-end; parmi ceux-ci, 3 le samedi et le dimanche, et 7 uniquement le dimanche. Il y a donc 43 préaux qui ne sont jamais nettoyés. Parmi ceux-ci, 36 sont ouverts la nuit. Elle explique qu'elle se bat depuis plusieurs années sur ce sujet et précise que la magistrate insiste de son côté sur le fait que ces préaux doivent rester des lieux de vie pour les jeunes, la nuit. La motionnaire explique qu'à titre personnel elle n'y voit pas d'inconvénient, mais estime nécessaire que les préaux soient nettoyés et entretenus.

Elle ajoute que le nettoyage des préaux n'est pas de la responsabilité de la Voirie, c'est le Service des écoles et institutions pour l'enfance qui délègue cette tâche à des entreprises de réinsertion. Elle considère qu'il faut déterminer si ce n'est pas à la Voirie d'assurer cette tâche.

Questions

Un commissaire rappelle que les préaux sont nettoyés depuis le 1^{er} octobre les samedis et les dimanches.

M^{me} Barbey répond qu'elle ne l'a pas encore constaté, cependant elle acquiesce et explique que la magistrate avait en effet fait une communication dans ce sens

récemment. Elle estime que cela aurait du sens de nettoyer ces préaux du mois d'avril à octobre. Car pendant les mois d'hiver, les préaux sont moins utilisés.

A la question d'un commissaire souhaitant savoir s'il existait des statistiques sur les préaux au niveau cantonal, la motionnaire ne peut répondre. Cependant elle ajoute qu'au niveau municipal 10 préaux sont nettoyés le week-end. Ce sont ceux qui ont dû être signalés en priorité comme insalubres, respectivement: Allobroges, Cayla, Chateaubriand, Geisendorf, les Grottes, Mail, Pâquis-Centre, Sécheron, Seujet et Zurich. Certains de ces préaux sont fermés la nuit.

Le commissaire demande si elle a pu constater des différences notables. M^{me} Barbey pense qu'il faudra vérifier ces informations. Cependant, elle a appris que, du côté de l'école de Pâquis-Centre, les parents étaient soulagés que le préau soit à présent nettoyé.

Un commissaire explique qu'aux Pâquis il y a trois préaux, avec des problématiques de dealers. Il explique qu'il y a également des problèmes de nuisance sonore. Il aimerait savoir si cette motion visait également à s'intéresser à ces questions. La motionnaire explique que le problème le plus important est celui de la sécurité des enfants. Elle ne souhaitait pas de clivage entre gauche et droite et laissait de côté la question de la fermeture des préaux la nuit afin d'avoir un consensus large. Mais elle rappelle que cette motion ne traite que de la «salubrité» des préaux. Elle ajoute en outre que certains préaux ne peuvent pas être fermés à cause de leur disposition.

Le même commissaire souhaiterait savoir si l'objectif est d'éduquer les gens qui fréquentent ces lieux. Il pense notamment aux correspondants de nuit pour gérer cette problématique. M^{me} Barbey répond que les Unités d'action communautaire (UAC) devraient pouvoir travailler la nuit. Mais à ses yeux, cela ne suffirait pas. Elle rappelle la nécessité de nettoyer les préaux s'ils sont ouverts la nuit. De plus, en 2006, le Conseil administratif avait fait une demande de crédit budgétaire supplémentaire de 120 000 francs pour effectuer trois nettoyages de plus par préau. Aujourd'hui elle estime que cela ne coûterait pas plus de 300 000 francs par année pour le nettoyage.

Une commissaire doute que les associations de réinsertion soient une bonne idée pour nettoyer ces préaux. Elle estime qu'il serait plutôt du rôle de la Voirie de s'occuper de cette tâche. M^{me} Barbey abonde dans ce sens et précise qu'elle aurait souhaité que la voirie nettoie ainsi tous les préaux.

Un commissaire souhaite savoir s'il y a eu des accidents. La motionnaire ne peut répondre, mais suppose qu'il n'y en a pas eu.

Un commissaire souhaiterait poser une question concernant l'intitulé de la motion. Il demande si la motion ne traite bien que des questions de nettoyages

et non des problématiques de trafic de drogue ou d'autres problèmes de sécurité. M^{me} Barbey acquiesce.

Discussion

Considérant que l'école est sous la responsabilité de M^{me} Alder et puisque la Voirie ne nettoie pas les écoles, un commissaire propose l'audition de M^{me} Alder.

Une commissaire souhaiterait entendre M^{me} Alder sur le rôle des UAC, tant au niveau des horaires et que des projets lancés. De plus, elle souhaiterait entendre un responsable des agent-e-s de la police municipale (APM) afin de pouvoir avoir un large panorama des différents acteurs.

La présidente soumet au vote de la commission l'audition de M^{me} Alder, conseillère administrative. Elle est acceptée à l'unanimité des commissaires présent-e-s.

La présidente soumet au vote de la commission l'audition de M. Antonio Pizzoferrato; elle est acceptée par 10 oui (1 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 DC, 1 LR, 2 MCG) contre 1 non (UDC) et 2 absents (LR).

Séance du 8 décembre 2016

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Frédéric Vallat, directeur du département, M^{me} Francine Koch, directrice adjointe, et M^{me} Isabelle Widmer, cheffe de service du Service des écoles et institutions pour l'enfance

M^{me} Alder commence la présentation et rappelle quelques points. Le 14 mars dernier, le Conseil municipal avait renvoyé cette motion en commission. La propreté des préaux est l'une des préoccupations du Conseil administratif. La situation des préaux s'est dégradée ces dernières années de manière insidieuse et pour diverses raisons. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a, par conséquent, conduit une réorganisation de l'entretien des locaux scolaires; il permet, depuis le 1^{er} octobre 2016, une extension significative du nettoyage des préaux le week-end. Dans le but de préciser les grandes lignes de la politique du Conseil administratif, elle explique que la Ville de Genève a toujours attaché une importance particulière aux obligations qui sont les siennes, en l'occurrence la mise à disposition à la communauté scolaire des locaux de qualité et entretenus. Les préaux font partie des locaux scolaires; ils sont confiés au Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et au groupement intercommunal pour les activités parascolaires durant la journée. Ils sont ensuite à la libre disposition de la population en dehors des temps scolaire et parascolaire.

M^{me} Alder souligne que la ville consacre des moyens conséquents à la construction, la rénovation et l'entretien de ces locaux. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance en a la charge et est l'interlocuteur de la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Elle déclare que la ville compte plus de 50 préaux fréquentés chaque semaine par quelque 11 500 élèves de 5 à 12 ans. Les plus jeunes sont accompagnés de leurs parents. Les écoles de la ville comptent plus d'un millier d'enseignants et de personnel administratif. Les préaux sont donc fortement sollicités par les enfants en âge scolaire, par des jeunes ainsi que par des familles qui profitent de ces lieux. En soirée, ces préaux sont fréquentés par d'autres publics encore. La forte utilisation de ces espaces a des conséquences sur leur propreté. Ce phénomène affecte tous les espaces publics au même titre que les préaux. Depuis deux ans, la situation se dégrade particulièrement pendant la belle saison et est préoccupante. M^{me} Alder attend d'une part que les préaux soient propres chaque matin avant que ne débute la journée scolaire; d'autre part, ils doivent aussi être propres les samedis et dimanches afin que les familles puissent en bénéficier. De ce fait, en prenant en compte ces éléments, les services concernés ont revu l'organisation du Service des écoles et institutions pour l'enfance. Le nettoyage des écoles est effectué traditionnellement pour partie par le personnel du service, pour partie par des entreprises de nettoyage et, finalement, par la Voirie. Grâce à la réorganisation du Service des écoles et institutions pour l'enfance, que M^{me} Alder tient d'ailleurs à saluer, depuis le 1^{er} octobre de cette année, le personnel d'entretien a pu être déployé le week-end. Dès lors tous les préaux sont nettoyés par le personnel du service les samedis et dimanches. Les entreprises privées complètent ces prestations pour les préaux chroniquement très sales. Elle cite l'exemple de l'école de Pâquis-Centre, dont le dispositif sera détaillé plus loin. Il est dans une phase pilote et pourrait être modifié en fonction des retours du terrain. Pour conclure, elle partage la préoccupation générale des motionnaires et a la volonté de trouver une réponse pertinente à ce problème. Pour répondre à l'invite, elle confirme que, depuis le 1^{er} octobre, la Ville de Genève a étendu ses horaires le week-end pour assurer le nettoyage des préaux. Elle cède ensuite la parole à M^{me} Widmer.

M^{me} Widmer commence par expliquer que le cadre légal définissant l'action du Service des écoles et institutions pour l'enfance est la loi sur l'instruction publique (LIP); elle prévoit que les communes ont en charge la construction et l'entretien des écoles primaires, y compris les préaux. C'est le règlement d'application de la LIP qui définit précisément ce qu'est un préau couvert ou non couvert. Enfin, le règlement des espaces verts, préaux et places de jeux de la Ville de Genève définit le cadre réglementaire des préaux. Ce règlement prévoit que ces espaces sont également des espaces de loisirs et de repos ouverts à la population. Par conséquent, un préau est un espace à la fois scolaire et public. En ville de Genève, il y a 53 écoles et donc 53 préaux. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance est en charge de leur entretien intérieur et extérieur. Il est également l'interlocuteur

de la Direction générale de l'enseignement obligatoire. M^{me} Widmer communique que de 8 h à 16 h les préaux sont réservés exclusivement aux enfants de l'école, de 16 à 18 h aux enfants proches et enfants du parascolaire; dès 18 h ces espaces sont ouverts à tous. Elle souligne une spécificité du Service des écoles et institutions pour l'enfance, car le personnel déployé pour nettoyer les surfaces en question est le plus grand nettoyeur de surfaces intérieures en ville de Genève.

A la suite de la dégradation de la situation, M^{me} Widmer rappelle qu'il était important de procéder à une analyse approfondie de la situation. En effet, les situations varient en fonction des quartiers, des saisons et des usages. Sur trois week-ends, tous les préaux ont été visités. Il y a eu un certain nombre de constats. Les 50 préaux sont fortement fréquentés le week-end. Mais cette fréquentation est très diversifiée. Le vendredi soir, de nombreuses familles se réunissent dans les préaux, des jeunes du quartier également. Ces derniers tendent à laisser des déchets après leur passage. En résumé, la moitié des préaux sont considérés comme sales. Devant ce constat, à savoir que les préaux étaient souvent sales et que les familles ne pouvant presque pas utiliser ces lieux, il a été estimé qu'il fallait prendre des mesures immédiates. De fait, ces préaux ont été nettoyés à partir du mois de mai jusqu'au mois d'octobre tous les week-ends. Depuis le 1^{er} octobre, les collaborateurs de l'unité logistique, qui regroupe environ 120 personnes, nettoient les préaux les samedis ainsi que les dimanches. Concrètement le personnel du service nettoie les préaux couverts tous les matins, et des entreprises sociales les préaux non couverts. Le mercredi, la Voirie nettoie les préaux non couverts avec des balayeuses. Elle souligne que les préaux couverts sont très sales; et ce sont souvent dans ces lieux que les usagers tendent à laisser le plus de déchets. Le week-end, le personnel du service ainsi que des entreprises privées s'occupent du nettoyage.

M^{me} Widmer expose que le personnel du service nettoie de 7 h à 11 h du matin les préaux de son secteur. Il doit effectuer un nettoyage de surface. Elle indique que si un préau est extrêmement sale et que le personnel n'a pas le temps de nettoyer, il est fait appel à une entreprise privée qui s'occupe du nettoyage d'urgence. Les préaux chroniquement sales sont nettoyés par les entreprises privées. Ce système mis en place dès le 1^{er} octobre nécessite une énorme organisation. Il est en train d'être testé, car tous les préaux ne subissent pas les mêmes dégradations. La situation peut varier en fonction de différents facteurs. Les préaux propres en permanence pourraient être moins souvent nettoyés afin de concentrer les efforts sur les préaux qui nécessitent plus de travail. Elle précise également que les préaux chroniquement sales pourraient être confiés à des entreprises privées afin de décharger le personnel du service. Elle signale l'importance de la gestion du nettoyage des préaux en fonction des saisons qui entraînent des utilisations variées.

M^{me} Widmer montre ensuite une carte de la ville sur laquelle les différents préaux sont représentés. Ce document est mis à jour chaque mois: les préaux

sont représentés par des vignettes sous la forme de trois couleurs – rouge, jaune, vert – pour montrer leur état. Dans un souci de rationaliser les efforts, le service prend en compte les informations qui remontent du terrain. Elle tient à dire que le travail sur les préaux se déploie sur trois axes: la prévention, la régulation et la répression. Le travail de dialogue est important, car il permet non seulement de construire des ponts avec d'autres institutions ou usagers, mais également d'améliorer la situation dans certains préaux. Elle ajoute que les préaux mal fréquentés deviennent des lieux peu utilisés. Elle donne l'exemple du préau des Grottes pris dans des problématiques de deal et sur lequel un travail de prévention a été entrepris afin de remédier en partie à la situation. Il a permis aux familles de réinvestir cet espace. Avec la mise à disposition de huit salles dès le mois de janvier, elle espère que la vie dans les préaux va se développer et provoquer ainsi moins de dégradations. Elle insiste sur le fait que l'espace public doit être géré et régulé ; mais son occupation ne peut pas être éradiquée. Le travail de nettoyage est un travail de régulation. Concernant le dernier point, la répression, elle confirme que certains comportements sont illégaux et ne peuvent pas être tolérés. Les affaires sont traitées de manière conjointe avec la gendarmerie et la police municipale. Elle précise que la signalisation dans les préaux a été modifiée afin que les agents de la police municipale puissent à présent verbaliser un certain nombre de comportements illégaux. La collaboration est bonne, mais devra encore être renforcée.

M^{me} Widmer déclare que les entreprises privées et sociales qui nettoient les préaux ont un budget alloué de 980 000 francs environ. Elle soutient que la phase pilote actuelle permettra d'explorer de nouvelles pistes, afin de déterminer l'augmentation éventuelle de la part des sociétés privées, la gestion des situations d'urgence, l'ajout de tournées dans certains lieux, l'installation de nouvelles poubelles. Il conviendra donc d'acquérir des outils de planification notamment informatiques. En conclusion, le constat avancé par la motion ne peut qu'être confirmé. Cependant, depuis le 1^{er} octobre, il est répondu à la majeure partie de l'invite de la motion.

Questions

Un commissaire aimerait savoir si le service possède déjà un bilan concernant les 16 préaux qui ont été nettoyés depuis le mois de mai. Il aimerait savoir s'il y a eu un résultat de ce travail de nettoyage. M^{me} Widmer répond que les résultats ont été rapidement constatés par le nombre de retours très positifs de la part des usagers, notamment des familles. Cependant, certains préaux sont tellement occupés que les dégradations reprennent peu de temps après le nettoyage.

Le commissaire souhaiterait préciser ses questions. Il explique que l'occupation des préaux, à l'origine des déchets, est en somme normale puisqu'il

s'agit en général d'une suroccupation de ces espaces. Cependant, il aurait souhaité savoir où étaient situées les productions de déchets anormales et si, dans ces lieux, une amélioration avait été constatée. M^{me} Widmer répond que le nettoyage a permis d'améliorer la situation dans les préaux. Elle explique que le service n'a malheureusement pas de retour à propos des productions de déchets anormales dans les zones qui ont été nettoyées depuis le mois de mai. M^{me} Alder explique que cette information serait intéressante et suggère que la commission entende des représentants du contrat de quartier des Pâquis. La sécurité ainsi que l'usage de l'espace public et notamment l'école sont des sujets au centre des discussions. Le travail est conduit en étroite collaboration avec la direction de l'établissement. Elle précise que la priorité est de reprendre possession des préaux avec des jeux pour que les familles soient de nouveau enclines à y retourner, et de pouvoir faire en sorte que les dealers n'occupent plus ces espaces. Elle insiste sur le travail effectué avec les associations afin d'apaiser la communauté scolaire notamment sur ces problématiques qui restent un problème dans ces zones. Elle estime que plusieurs acteurs doivent être concernés; et c'est dans ce sens que le contrat de quartier mène ses discussions. Elle ajoute les nombreuses demandes de sanitaires dans ce quartier. Elle rappelle que le problème ne concerne pas que le nettoyage; la problématique nécessite des collaborations. Quant à la fermeture des préaux, elle affirme que la situation est complexe. En effet, certaines zones peuvent être fermées, mais d'autres ne peuvent malheureusement pas être fermées à cause de leur localisation et de la densité du quartier. Enfin, ces lieux sont des endroits où les gens aiment se retrouver.

Un commissaire souhaite rebondir sur l'intervention de M^{me} Alder. Dans le quartier des Pâquis il y a trois écoles. Pâquis-Centre, à la rue de Berne, accueille la Maison de quartier ainsi qu'une salle de spectacle. C'est un lieu très sollicité notamment par les associations de quartier et les habitants. De plus, le quartier ayant été rendu partiellement piétonnier, la zone est très sollicitée. Si, en journée, la présence des familles tend à éloigner les dealers, ces derniers occupent ces lieux la nuit et produisent de nombreux déchets ainsi que des nuisances et d'autres incivilités. L'école de Zurich possède un espace fermé et un espace totalement ouvert sur le reste du quartier. Il explique qu'il y a deux formes d'incivilités dans ce lieu. D'une part, des enfants ou des jeunes créent des nuisances; et d'autre part, les dealers viennent le soir. Finalement, l'école de Chateaubriand, une école de petits, est fermée avec de hautes barrières. Selon la présentation de la carte, la saleté y est chronique. Le commissaire s'étonne de cet état de fait, car la zone est complètement fermée. Il aimerait donc savoir s'il existe des solutions complémentaires ou des actions spécifiques pour ce genre de problématiques. M^{me} Alder répond qu'elle compte amener une note au Conseil administratif sur ce sujet pour un projet pilote de médiateur. Cette initiative peut amener une amélioration dans ces préaux. Elle rappelle que les publics sont divers dans ces

espaces; cependant, elle reconnaît que le problème des dealers est important et dit avoir rendu attentif son collègue M. Barazzone au sujet de la dégradation de la situation. Elle confirme être fréquemment interpellée par des parents. Elle ajoute, comme M. Barazzone l'avait mentionné lors d'une séance plénière, que ces tâches ne sont pas du ressort de la police municipale, mais de la police cantonale. Son collègue a rendu M. Maudet sensible à cette problématique. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit de leurs responsabilités d'assurer la sécurité de la communauté scolaire et des enfants. Elle estime que les médiateurs pourraient être une partie de réponse à ces problématiques complexes. Elle pense que la Ville devrait se doter d'un *pool* de médiateurs. Elle précise que le Service de la jeunesse est très actif également dans ce domaine concernant les jeunes et qu'il met en place des activités. De nombreux jeunes aiment retourner dans leurs écoles, même s'ils n'y sont plus. Enfin, un travail d'éducation est à faire afin d'éviter que l'espace public soit dégradé par des déchets.

Un commissaire pose une question concernant l'enveloppe de budget pour les entreprises privées de nettoyage. Il aimerait savoir si cette enveloppe concerne l'ensemble des opérations annuelles. M^{me} Widmer répond que cette enveloppe est pour l'ensemble de l'opération annuelle destinée au nettoyage des préaux couverts la semaine, essentiellement par des entreprises privées et le week-end par des entreprises sociales et privées.

Un commissaire souhaiterait savoir si plusieurs entreprises sont engagées. M^{me} Widmer répond que les offres suivent les règles des marchés publics. Elle précise qu'un premier lot a été attribué aux entreprises sociales et le second lot est encore en soumission. Ces soumissions sont faites en commun avec le Service Voirie – Ville propre.

Un commissaire aurait aimé avoir des informations sur une école plus particulière, celle des Allières, où des incivilités étaient chroniquement constatées durant les vacances. Il souhaiterait savoir si des constats ou statistiques ont été faits entre l'occupation «normale» de l'école durant l'année et l'occupation durant les vacances. De plus, est-il possible de pouvoir clôturer ou rendre inaccessible en partie les préaux les plus touchés durant certaines heures ou périodes de l'année? M^{me} Alder répond dans un premier temps que – l'exemple du préau de Chateaubriand le démontre – le fait de clôturer un préau n'empêche pas certaines incivilités d'être commises. Elle précise que cette piste n'est pas exclue. Par ailleurs, certains préaux peuvent être occupés par un groupe de jeunes en particulier qui, en grandissant, quitte les lieux. M^{me} Widmer précise que la situation est très changeante et évolue rapidement; le préau de l'école des Allières est aujourd'hui considéré comme un préau qui ne subit que peu de dégradations et incivilités. Dans certains préaux problématiques tels que celui d'Allobroges, un grand travail a été fait avec la délégation à la jeunesse; un certain nombre de problèmes ont été résolus. Actuellement, il est en bon état.

Une commissaire se réjouit de voir que le constat fait par de nombreux parents et elle-même est corroboré. Elle rappelle que cette motion a été déposée il y a deux ans; et elle aimerait savoir pourquoi il a fallu autant de temps pour qu'une action soit menée pour assurer la sécurité des enfants et des utilisateurs des préaux. M^{me} Widmer répond que la mission de son service est de garantir la propreté ainsi que la sécurité des préaux le matin avant que les enfants n'arrivent à l'école et le week-end pour que les familles puissent en profiter. A ce jour, elle estime que la mission est remplie. En effet, les préaux sont propres le matin lorsque les enfants arrivent. Elle explique que le risque zéro n'existe malheureusement pas. Par ailleurs, depuis plusieurs années, des économies en interne ont été effectuées; et de l'argent a été injecté afin d'augmenter le nombre de préaux nettoyés le week-end. Le déploiement de 120 collaborateurs pour nettoyer les préaux les week-ends est une tâche qui a demandé du temps. C'est le résultat d'une réorganisation du service où les missions, les cahiers des charges et les horaires des collaborateurs ont été revus pour permettre ces nettoyements. Elle précise qu'au départ le nettoyage des préaux ne faisait pas partie du cahier des charges des collaborateurs. De plus, elle explique qu'il a également fallu renégocier avec les entreprises avec lesquelles la Ville collabore afin de pouvoir modifier leurs horaires. Les préaux couverts représentant une part plus importante à la charge des collaborateurs, de l'argent a ainsi été dégagé pour pouvoir nettoyer les préaux non couverts. Elle comprend que cela a pris du temps, mais ce processus de négociations avec les collaborateurs et des acteurs externes a demandé du temps. M^{me} Alder rappelle qu'auparavant il y avait très souvent des dépassements de budget. Aujourd'hui il n'y en a pas. La réorganisation des responsables de bâtiment scolaire ne concernait pas uniquement les préaux. Un travail de mise à plat a été entrepris, avec l'aide de spécialistes et des consultants; des questions concernaient les surfaces ainsi que les inégalités inhérentes aux bâtiments. En fonction des bâtiments, un concierge pouvait avoir un travail beaucoup plus conséquent qu'un autre. Cette mise à plat a été effectuée avec des critères objectifs tels que la pénibilité et la surface à nettoyer, le nombre de classes à nettoyer, etc. Cette réorganisation concerne l'ensemble du secteur des écoles. Aujourd'hui elles sont en train d'être ouvertes les week-ends et les soirées. L'introduction du mercredi matin à l'école a nécessité aussi une organisation. Une sectorisation est établie avec des responsables de bâtiments scolaires affectés sur plusieurs sites; une immense réorganisation a été entreprise par le service des écoles. M^{me} Alder en profite pour saluer le travail de M^{me} Widmer, qui a réussi à effectuer cette réorganisation avec le personnel en place et dans le souci de répondre aux attentes des familles ainsi que de la communauté scolaire.

Une commissaire aimerait savoir pourquoi cette réorganisation a été commencée en octobre alors que les problématiques sont exacerbées durant les beaux jours, sachant que les enfants profitent des préaux durant cette période et que les jeunes ont plus tendance à sortir dans ces mêmes lieux le soir. Elle aimerait

savoir pourquoi les efforts ne sont pas concentrés sur une période qui irait par exemple 31 mars au 30 septembre. M^{me} Alder répond que cela dépend des écoles. Elle explique que dans certains préaux l'occupation ne varie que très légèrement durant les saisons. M^{me} Widmer acquiesce et explique qu'elles partagent ce constat. Ce processus s'inscrivait dans un nouveau système. Il a fallu avertir les collaborateurs que les salles allaient être mises à disposition et que les préaux seraient ouverts le week-end. La mise à disposition de ces locaux est un grand changement. Il était nécessaire d'engranger de l'expérience et de familiariser le personnel avec ce nouveau dispositif afin que dès le 1^{er} janvier tous les collaborateurs puissent être prêts à compléter leur travail avec les mises à disposition. La gestion différenciée, en fonction des saisons, devra être intégrée d'une manière ou d'une autre à ce processus. Il est important que des informations remontent du terrain pour ajuster ce dispositif. En juin, les modalités de nettoyage seront définies pour les préaux en fonction de leurs particularités. Elle précise que l'expérience pilote a lieu d'octobre 2016 à juin 2017. Celle-ci sera affinée et adaptée en fonction de l'année scolaire afin de voir s'il sera nécessaire de mettre plus de moyens et de gérer ainsi l'organisation plus finement en fonction des retours du terrain. Il est nécessaire de s'adapter à la réalité du terrain. M^{me} Alder mentionne aussi le problème du manque d'outils logistiques, notamment informatiques, afin de disposer du suivi des mouvements liés à l'usage des préaux et surtout à leur nettoyage. Actuellement, il manque les outils nécessaires pour une cartographie adaptée au fur et à mesure que l'expérience se déroule.

Une commissaire rappelle que récemment M^{me} Alder avait déclaré dans le journal qu'elle préférerait dépenser de l'argent pour les politiques sociales que pour le nettoyage. La commissaire dit avoir été étonnée par ces propos, car selon elle les nettoyages et donc la sécurité sont des tâches régaliennes de l'Etat. D'autre part, le nettoyage des préaux favorise le bien-être ainsi que la qualité de vie des citoyens et finalement la cohésion sociale d'un quartier. Elle peut tout à fait concevoir que du point de vue de M^{me} Alder le nettoyage ne soit pas une priorité; cependant elle se demande si dans ce cas, cette tâche ne pourrait pas être transférée à la Voirie. En effet, elle estime que le nettoyage revient naturellement à la Voirie. De plus, la plupart des citoyens ignorent que le Service des écoles et institutions pour l'enfance entretient les préaux. Finalement, elle tient à préciser que cette question n'est pas dictée par M. Barazzone; c'est une question posée à titre personnel.

M^{me} Alder répond que cet article de journal lui a permis de dire qu'aujourd'hui devant la situation sociale d'une frange de la population, l'argent consacré au nettoyage ne peut pas être consacré à autre chose et que personnellement elle souhaitait le mettre sur des politiques sociales, des aides pour les familles, etc. La question du domaine public, qui dépasse le cas des écoles, l'interpelle. Aujourd'hui, la plupart des entreprises produisent beaucoup de déchets tels les emballages, les sacs jetables; elles devraient participer au recyclage des déchets

qu'elles produisent. Elle estime qu'il y a aussi des questions d'éducation afin de sensibiliser les gens et de les rendre plus responsables vis-à-vis des déchets. Les écoles vont introduire des poubelles plus grandes différenciées afin que les enfants puissent trier et mieux nettoyer leur préau. Elle considère que les montants alloués à l'espace public sont phénoménaux, et ne permettent malheureusement pas de mettre ces sommes dans d'autres projets. Elle rejoint la commissaire sur la cohésion sociale au sein des préaux. Concernant la question du transfert de la fonction à la Voirie, elle dit que lors de son élection, elle a eu des discussions avec M. Maudet à ce sujet afin de savoir ce qui serait cohérent et incohérent en termes de rattachement des différents services. Il était alors tout à fait cohérent de rattacher le Service des espaces verts (SEVE), un service à ce moment-là dans son département, à la Voirie. S'agissant des écoles, elle rappelle que l'ancienne cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance n'avait jamais fait la demande de déléguer les tâches de nettoyage des préaux et des écoles à la Voirie, car elle était consciente que la communauté scolaire fonctionnait différemment de la Voirie. Concernant les synergies, M^{me} Alder confirme parfaitement collaborer avec M. Barazzone et précise que des appels d'offres sont conjoints. Enfin, le cas échéant, son service collabore avec les équipes de M. Barazzone. Cependant, si le Conseil municipal souhaite entreprendre des discussions sur un éventuel rattachement de ces tâches à la Voirie, elle estime qu'il est libre de le faire. Elle explique finalement que le périmètre des départements est établi par le Conseil administratif et elle invite les commissaires à avoir confiance dans ces choix.

Une commissaire résume la question des préaux de la manière suivante: les préaux couverts sont nettoyés par les collaborateurs du Service des écoles et institutions pour l'enfance, les préaux non couverts sont nettoyés le lundi, mardi, jeudi et vendredi par des entreprises sociales; le mercredi, les préaux sont nettoyés par le Service Voirie – Ville propre. A ses yeux, la situation est complexe; et elle se demande s'il ne serait pas plus efficient de regrouper ces efforts. M^{me} Alder acquiesce. Elle ne peut pas partager ses collaborateurs entre plusieurs services. Aujourd'hui, les responsables de bâtiments scolaires sont en charge du nettoyage. Elle n'est pas contre l'idée de ne plus recourir à des entreprises privées, mais explique que cela nécessiterait des ressources très importantes en termes de personnel. Lorsqu'il est possible de collaborer avec le Service Voirie – Ville propre, elle sollicite cette collaboration. M. Vallat mentionne que la mission première du service des écoles est de mettre à disposition les locaux scolaires. Il explique que le Service des écoles et institutions pour l'enfance est le service de la Ville de Genève spécialisé dans le nettoyage des locaux. Avec son expérience dans ce domaine, ce service est le plus qualifié tant en termes de mètres carrés nettoyés, de collaborateurs et de moyens financiers alloués pour le nettoyage de locaux. Une autre particularité est à relever. Pendant que ces locaux sont mis à la disposition de la communauté scolaire, les travaux sont réduits au maximum, de même que le personnel du service. Ces mesures sont

prises afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de l'école. Il explique que tout cela nécessite une organisation particulière et notamment une qualité de service pour le DIP, qui a un contact exclusivement avec M^{me} Widmer. Ce contact unique vise à éviter des conflits de territoire, comme c'était le cas à Plainpalais lorsque le Service des espaces verts nettoyait une partie de la plaine, la Voirie une autre; et une dernière partie de la plaine incombait au Service des écoles et institutions pour l'enfance. Ce genre de conflit ne peut pas avoir lieu dans une école. Il est donc important d'avoir un interlocuteur unique à qui la communauté scolaire peut se référer et qui représente la Ville. M. Vallat précise que le Service des écoles et institutions pour l'enfance peut mandater des tiers et également s'appuyer sur l'expertise de la Voirie, en particulier pour la mise à disposition de balayeuses. Cependant confier la tâche de nettoyage uniquement à la Voirie est compliqué en raison des problèmes de délimitation et d'espace des prestations.

Une commissaire aimerait savoir comment va se passer le nettoyage du samedi et du dimanche concrètement. M^{me} Widmer répond que les 120 collaborateurs de l'unité logistique sont mobilisés, sur la base d'un tournus. Deux personnes arrivent à l'école à 7 h du matin. Leur première mission est de sécuriser le préau ainsi que les locaux. Ensuite, ils partent faire la tournée des préaux de leur secteur. Elle précise que les préaux qui ne sont pas nettoyés par des collaborateurs de la Ville le sont par des entreprises privées.

La commissaire s'étonne que le logiciel de planification et de suivi des interventions de nettoyage soit en ligne puisque la phase test a été commencée en octobre. Elle aimerait savoir comment un bilan pourrait être fait s'il n'y a pas les informations et les outils disponibles afin de pouvoir effectuer un suivi de ce projet. Au sujet de la question informatique, M. Vallat répond que des informations statistiques sont récoltées par les collaborateurs de manière manuelle. De plus, il explique que depuis plusieurs années les services en charge du nettoyage, notamment la Voirie, le SEVE ainsi que le Service des écoles et institutions pour l'enfance ont mené des réflexions et discussions autour d'une solution informatique qui permettrait de rassembler les constats du personnel sur le terrain, de collecter les photos, les dater et de les situer afin de pouvoir suivre l'état de propreté des espaces publics en général. Ce projet a subi plusieurs vicissitudes, mais il va être relancé. Il informe la commission qu'il a rencontré récemment, dans le cadre du plan pluriannuel de financement des systèmes d'information, les services compétents afin de pouvoir faire remonter ce projet dans la liste des priorités. Il rappelle aussi que les moyens financiers destinés aux projets informatiques ne sont pas extensibles. M^{me} Widmer confirme que le suivi est effectué par les collaborateurs et que toutes ces informations sont collectées en vue du bilan de cette phase test. M^{me} Alder explicite la difficulté et le fait que même si les équipes nettoient les préaux le matin, il n'est pas exclu que des dégradations surviennent l'après-midi. Pour le moment, elle n'estime pas possible de pouvoir assurer un nettoyage des préaux en permanence.

La commissaire aimerait savoir s'il est pertinent de faire travailler les UAC le soir afin qu'elles puissent être au contact des jeunes et les rendre attentifs au fait qu'il y a des voisins, etc. M^{me} Alder affirme que toutes les villes ayant mis en place des systèmes de médiateurs ont rapporté qu'il était nécessaire que les collaborateurs de terrain soient formés.

La commissaire souhaite savoir s'il existe des médiateurs de la sorte actuellement, en Ville. M^{me} Alder répond par la négative. Il existe des travailleurs sociaux hors murs qui travaillent en soirée avec des jeunes pour des activités accompagnées, etc. M. Vallat précise qu'il y en a actuellement douze dédiés à cette tâche, représentant 7,8 équivalents temps plein (ETP). Ces collaborateurs et collaboratrices travaillent souvent à temps partiel et ils sont disponibles en fin de journée et en soirée afin d'accompagner les jeunes. Ce ne sont pas des modérateurs, mais bien des travailleurs sociaux avec une formation d'animateur et des capacités à monter des activités que le service peut accompagner. Principalement, il s'agit de mises à disposition de gymnases pour des activités sportives. Ils accompagnent aussi ces jeunes pour des activités culturelles. L'objectif est d'amener les jeunes qui traînent vers ses activités structurées. M^{me} Alder ajoute que l'espace public est occupé de manière illégale par différents groupes. Les médiateurs pourraient être dans certains secteurs une réelle plus-value; cependant, cette tâche nécessite une formation spécifique afin d'assurer la sécurité des collaborateurs. Elle donne l'exemple de la commune de Vernier, qui a engagé des personnes spécifiquement pour cette tâche formées dans ce sens. Les constats sont positifs. Elle insiste également sur la volonté de renforcer la collaboration avec la police municipale et la gendarmerie afin de pouvoir donner une réponse complète à cette problématique. Cependant, elle rappelle que les collaborateurs actuellement engagés par la Ville ont de nombreuses missions à remplir. Si le Conseil municipal souhaitait développer un projet de médiateurs, il faudrait sans doute engager plus de personnel et lui assurer une formation spécifique aux problématiques auxquelles il sera confronté.

Un commissaire mentionne à propos de la commune de Vernier que de nombreux jeunes se déplacent dans la soirée vers la ville de Genève. Il ajoute qu'une école privée, au chemin Frisco, essuie de grosses dégradations et incivilités de la part de jeunes. M^{me} Alder acquiesce et ajoute que de nombreux endroits posent des problèmes.

Un commissaire se demande s'il n'est pas plus efficace de mettre moins d'acteurs avec la responsabilité de ce nettoyage. De plus, il souhaite savoir si les informations récoltées durant la phase test pourront être utilisées et intégrées dans la nouvelle structure mise en place pour le nettoyage des préaux. M^{me} Alder répond que l'organisation des périmètres de département a été définie de cette manière. Elle estime que la cohérence existe, malgré le fait qu'il y ait trois acteurs sur cette question de nettoyage. Il faut attendre la fin de la phase test afin de pouvoir tirer des conclusions. En plus, d'autres synergies sont

possibles avec des associations de réinsertion. M^{me} Widmer ajoute qu'aujourd'hui personne n'a les ressources internes afin de pouvoir assumer le nettoyage de manière complète. La Voirie a le même problème, et c'est pour cette raison qu'il y a des soumissions communes. Beaucoup d'espaces sont attribués à des entreprises sociales et privées. Le service travaille avec les mêmes acteurs que ceux de la Voirie. Elle a bien conscience de la complexité du système. Dans le cas présent, l'avantage est que cette réorganisation a été effectuée à coût constant. Grâce au redéploiement du personnel, il n'y a pas eu de compléments budgétaires demandés. C'est donc pour elle un atout réel à ce jour. Enfin si cette tâche de nettoyage était attribuée à la Voirie, il est fort probable que cette dernière aurait recours à des entreprises privées ainsi qu'à des entreprises sociales comme elle le fait déjà. Ce service est dans la même situation que le Service des écoles et institutions pour l'enfance sur ce point. M^{me} Alder aborde la question des déchets sur l'espace public; elle explique qu'il existe des consignes pour le verre et que cela incite les gens à trier. Elle mentionne également l'exemple des verres en plastique consignés lors des manifestations. A ses yeux, les entreprises qui produisent ces produits jetables tels que les sachets de papier ou autres emballages devraient assumer également une responsabilité. Au sujet de l'alcool, elle se désole de la situation actuelle et de la facilité d'accès à ce genre de produits pour les publics, même les plus jeunes.

Un commissaire souhaiterait que le Service des écoles et institutions pour l'enfance lui confirme qu'il est bien à la recherche de la solution la plus efficace en fonction des préaux et de leurs contextes particuliers. M^{me} Widmer répond que l'objectif est de trouver une solution d'ensemble pour couvrir l'intégralité des préaux. Cependant, elle explique qu'il n'y a pas de réponse unique par lieux.

Séance du 23 février 2017

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), accompagné de M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l'espace publics, de Pierre Liaudat, chef du Service Voirie – Ville propre (VVP), et de M. Lucien Scherly, collaborateur personnel

En préambule, M. Barazzone tient à souligner que la propreté des préaux est une préoccupation que tout le monde partage. Dans un premier temps, il demande à M. Liaudat, qui dirige le Service Voirie – Ville propre (VVP), d'exposer l'organisation du nettoyage des préaux.

M. Liaudat rapporte que VVP couvre tous les quartiers de la Ville, mais que la responsabilité de la propreté quotidienne des préaux incombe en premier lieu au Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) et, notamment aux concierges. En revanche, VVP entre dans les préaux pour faire un travail de

nettoyage de fond, tous les mercredis. Depuis le rétablissement des cours les mercredis matin, VVP intervient dans les préaux, si possible, le matin, avant l'arrivée des écoliers, ou, si le quartier est trop dense, après la récréation, ou encore l'après-midi. S'agissant du week-end, VVP intervient à plusieurs endroits, les samedis et dimanches. Il explique que, pour la Voirie, assurer la propreté de tous les préaux, pendant et après les week-ends, serait un très gros travail effectué au détriment de la propreté d'autres quartiers.

M. Barazzone confirme que la question de fond est de déterminer qui doit assurer la propreté des préaux. Il en a discuté avec la magistrate Esther Alder. Pour VVP, travaillant déjà à flux tendu le week-end, assurer les préaux signifierait négliger certains quartiers de la ville. Les responsables de VVP estiment qu'il faudrait de l'argent en plus pour mandater à un rythme plus soutenu des entreprises sociales et solidaires (ESS), qui travailleraient dans les préaux sous la supervision du service ECO. M. Liaudat réitère que la charge supplémentaire du nettoyage, après les fins de semaine, serait très importante. En revanche, VVP s'associe volontiers, comme cela a été fait cette année, aux processus d'appel d'offres. Cette année, VVP a inclus les services SEVE et ECO dans un appel d'offres pour le nettoyage en semaine. M. Barazzone explique que l'externalisation pourrait se faire par lots de préaux. Un appel avec beaucoup de lots permet de gagner en efficacité et aussi en coûts. M. Liaudat estime que la supervision du travail des ESS ou autres dans les préaux devrait être assurée par ECO et les concierges, qui connaissent bien leur terrain de travail. M. Barazzone estime qu'il faudrait engager un montant de 300 000 francs supplémentaires pour augmenter le travail des externes. Engager de nouveaux employés de l'administration serait beaucoup plus cher; il faudrait en engager des dizaines. Il est d'avis que le travail des ESS s'est amélioré avec le temps.

Un commissaire préférerait que l'argent soit donné à VVP, pour avoir une approche plus professionnelle et aussi par souci de lisibilité auprès de la population. M. Barazzone répond que lui-même, avant d'étudier la question avec la Voirie, était convaincu que VVP pouvait prendre en charge cette responsabilité. Il pensait même qu'on pourrait peut-être se passer de fonds supplémentaires. Après réflexion, il apparaît que décentraliser le travail à des externes serait plus efficace. Et puis, les concierges des écoles ont l'avantage de bien connaître les lieux. Il explique que si l'argent était attribué au DEUS, son département le confierait à son tour à ECO. Il propose d'ajouter 300 000 francs dans le budget 2017, qui est encore à l'étude, pour assurer le nettoyage des préaux sous la supervision d'ECO afin d'intégrer cette tâche à la réforme en cours sur les concierges. De son côté, VVP continuera à mettre à disposition son expérience pour superviser les appels d'offres.

Un commissaire suggère de réfléchir à des caméras intelligentes, dans le cadre du concept Smart City, pour identifier les lieux sales où il serait indispensable

de se déplacer pour nettoyer. M. Liaudat doute que des caméras puissent garantir d'identifier des tessons de bouteille ou des seringues dans des coins. M. Barazzone rappelle qu'il faut de toute façon se déplacer pour évaluer les besoins en nettoyage.

Un commissaire souhaite faire le point sur la lutte contre les déchets sauvages (littering). Quelles sanctions pourraient être imaginées contre quelqu'un qui est surpris en train de jeter un déchet par terre. M. Barazzone répond que les APM infligent des amendes en cas de flagrant délit. Le problème est qu'il arrive peu fréquemment que des gens prennent le risque de faire du littering sous les yeux d'un agent en uniforme. Il souhaiterait vivement s'inspirer de la pratique d'assermenter des employés de nettoyage de la municipalité qui est pratiquée à Lausanne. A Genève, le Conseil d'Etat a refusé de donner cette permission à la Ville. Mais à son avis, il n'y a pas de raison qu'à Genève on ne puisse pas faire comme dans le canton de Vaud. Il étudie le dossier.

Le commissaire demande si le Conseil municipal peut aider d'une quelconque manière. M. Barazzone répond que cette responsabilité est cantonale.

Au sujet des concierges superviseurs, un commissaire se demande combien de responsables d'établissements scolaires vivent encore dans les écoles. Elle n'est pas non plus certaine que les nettoyeurs qui viennent parfois de loin pour travailler dans les écoles les samedis et dimanches apprécieraient la mesure proposée, y compris la fermeture des écoles. Elle demande si cette proposition a été discutée avec les concierges eux-mêmes. M. Barazzone répond que personne n'a encore été consulté. Il réitère que le rôle de VVP serait seulement de soutenir le service ECO dans les appels d'offres aux entreprises externes et de poursuivre le travail de fond les mercredis.

La commissaire rappelle qu'Ensemble à gauche milite pour l'internalisation. M. Barazzone répond que 300 000 francs, ce n'est pas assez pour assurer cette tâche en interne. M. Liaudat explique que cette tâche demande peu d'heures sur de petites périodes. Ces personnes ne travailleraient pas tous les jours. M. Barazzone rappelle que les employés municipaux ne sont pas forcément enchantés à l'idée de travailler le week-end. La commissaire rappelle que les responsables de bâtiment scolaire sont également des employés de l'école peut-être pas enchantés de travailler les samedis et dimanches.

Discussion et vote

Un commissaire explique que l'enjeu est de décider ce qui est mieux à même d'assurer la propreté des préaux: VVP ou ECO? Pour sa part, il reste convaincu que la Voirie est la meilleure solution. Faudrait-il réauditionner la magistrate Alder?

La présidente pressent que la motion fait l'unanimité, sur le principe. Elle propose de la voter. Le Conseil administratif y répondra en déposant une demande de crédit devant le Conseil municipal. Il faudrait alors probablement réentendre les services.

Un commissaire souligne d'expérience que la propreté des préaux est un casse-tête. Il est d'avis que la collaboration qui a été établie dans la première moitié des années 2000 avec les services municipaux a été fructueuse. Le travail de l'entreprise de réinsertion L'Orangerie, en lien avec les concierges, a aussi été positive. Dans ces discussions, on néglige cependant souvent la responsabilité des élèves eux-mêmes de respecter la propreté des lieux. La propreté des établissements scolaires devrait faire partie des exigences éducatives. Les concierges pourraient y être associés.

Une commissaire rappelle que les concierges n'habitent souvent plus dans les écoles. Le nettoyage est assuré par des équipes mobiles, qui s'occupent de plusieurs établissements. Il n'est pas certain que les concierges, qui s'occupent, parfois eux-mêmes, aussi de plusieurs établissements soient prêts à devenir des responsables d'équipes de nettoyage. Elle se demande s'il faut se reposer sur les entreprises de réinsertion. A son avis, leur travail serait plus motivant et valorisant si les paies dépassaient les montants des aides sociales et si on leur fournissait un équipement adéquat pour que ce personnel ne soit pas obligé de travailler en portant leurs propres vêtements.

Le Mouvement citoyens genevois déclare qu'il ne s'opposera pas à une éventuelle audition de M^{me} Alder, mais on pourrait tout aussi bien voter la motion sans délai. Sur le principe, il est d'accord qu'il serait préférable que les concierges habitent aussi près que possible des écoles dont ils ont la responsabilité. Au sujet d'une intervention précédente, le commissaire évoque une motion étudiée au Grand Conseil qui a permis de mettre en évidence la responsabilité des élèves dans la propreté des écoles. Il y a certainement un sens des responsabilités à leur inculquer. Il est d'avis qu'il est difficile de dissocier la lutte contre les incivilités et la surveillance des préaux. Il faut donc que le travail soit fait en coordination entre VVP, les APM, ECO et les entreprises externes. Le but de la motion est de susciter une réponse efficace du Conseil administratif.

Le Parti libéral-radical fait observer que la motion M-1180 n'est pas le cadre idéal pour parler de tarifs salariaux ni du travail du week-end. Les commissaires du Parti libéral-radical sont d'accord de voter la motion ce soir. Il appartiendra ensuite au Conseil administratif de déposer un projet et une demande de crédit.

Les commissaires d'Ensemble à gauche partagent les préoccupations de la motion, qui inspire cependant des réserves sur sa mise en œuvre. Elle propose d'ajouter l'incise «en concertation avec les responsables d'école» à la partie opérationnelle de la motion, qui serait ainsi rédigée: «Le Conseil municipal demande

au Conseil administratif de généraliser le nettoyage de tous les préaux situés sur le territoire de la Ville de Genève, le samedi et le dimanche, en concertation avec les responsables d'école, de sorte à assurer la sécurité des enfants qui y jouent.». La commissaire remarque cependant que le problème de l'externalisation du travail municipal ne sera pas pour autant résolu.

La présidente soumet la proposition d'auditionner à nouveau M^{me} Alder, conseillère administrative.

L'audition est refusée par 9 non (3 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR), contre 5 oui (1 UDC, 2 EàG, 2 MCG) et aucune abstention.

La présidente soumet à l'approbation de la CSDOMIC l'incise suivante à l'invite de la motion M-1180: «en concertation avec les responsables d'école».

L'amendement est refusé par 8 non (2 DC, 3 LR, 2 MCG, 1 S), contre 5 oui (2 EàG, 2 S, 1 Ve), et 1 abstention (S).

La présidente soumet à l'approbation de la CSDOMIC la motion M-1180.

La motion M-1180 est adoptée à l'unanimité des commissaires présents (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC).